



GILET SNCF
« SURETE FERROVIAIRE »



GILETSNCF11OF

EN ISO 20471 (2013) + A1 (2016)



656

FICHE PRODUIT



PERSONNALISATION

- **Poitrine côté cœur** : transfert rétro réfléchissant microbilles « SNCF Sûreté Ferroviaire » en lettres découpées. Dimensions : 120 x 50 mm.
- **Dos** : transfert rétro réfléchissant microbilles « SNCF Sûreté Ferroviaire » en lettres découpées. Dimensions : 200 x 100 mm.

TAILLE

M à XXXL

ENTRETIEN



Selon ISO 6330 4N.



DESCRIPTIF DU PRODUIT

Gilet

- Maille bloquée orange fluorescente 100% polyester.
- Fermeture centrale fermée par deux auto-agrippants d'une dimension de 14 x 5 cm.
- Pourtour du gilet souligné par un biais gris.
- Dos protège-reins.
- Deux fentes latérales au bas du gilet.
- Deux bretelles rétroréfléchissantes microbilles RETHIOTEX® 26 400 de 5 cm thermocollées.
- Une ceinture rétroréfléchissante microbilles RETHIOTEX® 26 400 de 5 cm thermocollée.

Pochette

- Dimensions : 18,5 x 16,5 cm.
- PVC orange fluorescent.
- Rabat arrondi d'une hauteur maximale de 7,8 cm fermé par un auto-agrippant.
- Pourtour de la pochette souligné par un biais gris.



MATIERES PREMIERES

TISSU EXTERIEUR

- Maille bloquée 100% polyester orange fluorescente. Poids : 125 g/m².

TRANSFERT RETROREFLECHISSANT

- Transfert étroréfléchissant microbilles RETHIOTEX® 26 400. 50 cycles de lavage à 60°C (selon ISO 6330 6N).

STOCKAGE

Le gilet SNCF110F est conditionné dans un emballage individuel transparent.

Le produit doit être stocké dans son emballage d'origine dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière.

ENTRETIEN

L'entretien s'effectue par lavage à 40°C (selon ISO 6330 4N).

Le chlorage, le repassage, le nettoyage à sec et le séchage en tambour sont interdits.



CONFORMITE

La conformité aux exigences essentielles de sécurité du Règlement (UE) 2016/425 a été vérifiée en utilisant les normes harmonisées suivantes :

- EN ISO 13688 (2013) pour les vêtements de signalisation - exigences générales.
- EN ISO 20471 (2013) + A1 (2016) pour les vêtements de signalisation à haute visibilité.